

### Comment déclarer un Évènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) Volet 2

La déclaration d'un EIGS s'effectue désormais via le portail de signalement des événements indésirables sanitaires mis en place le 13 mars 2017.

Les conclusions de l'analyse des causes réalisée à l'issue de la survenue de l'EIGS sont à transmettre à l'ARS via le formulaire EIGS – Volet 2.



**Avant de commencer, munissez-vous de la référence portail qui vous a été communiquée par mail lors de la déclaration initiale (volet 1) et qui figure sur la copie de votre déclaration. Elle permettra à nos services de faire le lien avec votre déclaration initiale.**

Pour accéder au portail de signalement, cliquer sur le lien suivant : [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr)

### 1. Vous êtes redirigés sur la page d'accueil

→ Cliquer sur le bouton « **signaler un évènement indésirable** »

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** Portail de signalement des événements sanitaires indésirables [Se connecter](#)

**Signaler un risque pour la santé publique**  
Agir pour sa santé et celle des autres

**Signaler un évènement indésirable >**

**EN CAS D'URGENCE**  
Appellez le 15

**EN CAS D'INTOXICATION**  
Contactez [le centre antipoison le plus proche.](#)

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

[legifrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [data.gouv.fr](#)

### 2. Vous êtes redirigés sur la page d'identification du profil de déclarant

→ Cliquer sur le bouton « **Vous êtes un professionnel de santé** »

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

[Se connecter](#)

## Signaler un événement sanitaire indésirable

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

**Je suis un particulier**

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...

→

**Je suis un professionnel de santé**

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...

→

**Je suis un autre professionnel**

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

→

Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur "Je suis un particulier".

---

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) | [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) | [service-public.fr](http://service-public.fr) | [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

[Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [CGU](#) | [Données personnelles et cookies](#) | [Gestion des cookies](#) | [Besoin d'aide](#) | [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

## TUTORIEL PORTAIL EIGS – Volet 2

### 3. Vous êtes redirigés sur la page de l'arbre de guidage

→ Les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – analyse des cause – 2<sup>ème</sup> partie est répertorié dans **l'onglet événement indésirable associé à des soins**.

→ Cocher la case « **Événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – analyse des cause – 2ème partie** » puis cliquer sur le bouton « **Suivant** »

### Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées **Évènement indésirable associé à des soins** Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue Cybersécurité Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament
- Défaut de qualité d'un équipement de protection individuelle Covid-19
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie  
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - analyse des causes - 2ème partie  
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Hémo­vigilance
- Infection associée aux soins (IAS)
- Matériovigilance
- Pharmacovigilance(dont vaccin contre la Covid-19)

---

- Pharmacovigilance vétérinaire
- Radiovigilance
- Réactovigilance

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr


Plan du site | Accessibilité | CGU | Données personnelles et cookies | Gestion des cookies | Besoin d'aide | S'informer sur les événements sanitaires indésirables

#### 4. Vous accédez à la page de déclaration des EIGS – Volet 2

→ Veillez à vous assurer que :

**Votre déclaration ne comporte aucune donnée nominative** concernant les usagers ou les professionnels ayant participé à leur prise en charge

→ Cliquer sur « **Commencer** »

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** [Se connecter](#)

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables


---

## Votre signalement concerne un EIGS volet 2 (analyse des causes)


Votre signalement concerne un EIGS volet 2 (Analyse des causes)  
Le volet 2 ne doit pas être sélectionné en même temps que le volet 1, sinon cela entraîne l'échec de la transmission du volet 2 à son destinataire.

Tous les renseignements fournis seront traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel. Vos données personnelles sont protégées selon la législation en vigueur Hébergement (HDS) et transmission sécurisés.

Cliquez sur Commencer pour saisir votre signalement. Si vous souhaitez d'abord visualiser le formulaire, cliquez sur **Modèle du formulaire**

[Précédent](#)   [Modèle du formulaire](#)   [Commencer](#) 

---

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** [legifrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [data.gouv.fr](#)

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

[Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [CGU](#) | [Données personnelles et cookies](#) | [Gestion des cookies](#) | [Besoin d'aide](#) | [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

### 5. Vous accédez à l'identification de sécurité

- Cocher « **En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation** »
- Entrez les caractères
- Cliquer sur « **Valider** » et « **Suivant** »



 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** Se connecter


### Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

## Signaler un événement sanitaire indésirable

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Pour continuer, veuillez saisir les caractères ci-contre ( la saisie n'est pas sensible à la casse ). Si vous n'arrivez pas à les lire, vous pouvez en afficher d'autres en cliquant sur le bouton de rafraîchissement ou les écouter en cliquant sur l'icône du haut-parleur.


Entrez les caractères 

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**

[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) [service-public.fr](http://service-public.fr) [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

### 6. Vous accédez au formulaire de déclaration EIGS - Volet 2

- Compléter les champs en veillant à bien renseigner les champs obligatoires signalés par un astérisque \*
- Il est important de remplir la première sous-catégorie avec le numéro de référence du premier volet de déclaration que vous trouverez dans votre déclaration initiale.
- Remplir les sous dossiers puis cliquer sur « **Valider les données** » dans chaque catégories.
- Puis cliquer sur « **Suivant** »

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** | Portail de signalement des événements sanitaires indésirables | [Se connecter](#)


## Signaler un événement sanitaire indésirable


Tous les champs marqués d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires

**Référence du volet 1** -

Quel est le numéro de référence du premier volet de déclaration? \*

Il s'agit d'un numéro de 17 chiffres. Vous pouvez trouver cette référence sur votre signalement Volet 1, par exemple : 2023-xxx



**Valider les données**

- Informations sur le déclarant +
- Lieu de survenue de l'évènement +
- Information sur la prise en charge +
- Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants) +
- Barrières de sécurité +
- Mesures prises et envisagées (plan d'action) +
- Réalisation de l'analyse +

[Précédent](#) [Suivant](#) 

### 7. Vous accédez à la page récapitulative du signalement

- Vérifier les données remplies en amont
- Vérifier la prise en charge de votre signalement par l'ARS Guadeloupe
- Cliquer sur « **Suivant** »

Si vous avez une modification à apporter veuillez cliquer sur Précédent

**Prise en charge de votre signalement par :**

 **ARS Guadeloupe**   
Rue des Archives Bisdary  
97113 - GOURBEYRE  
+33590809494

[Précédent](#) [Suivant](#) 



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**   
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)  [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)  [service-public.fr](http://service-public.fr)  [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) 

---

[Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [CGU](#) | [Données personnelles et cookies](#)  | [Gestion des cookies](#) | [Besoin d'aide](#) | [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#) 

### 8. Finalisation

- Vous accédez à une nouvelle page qui vous confirme l'envoi de votre signalement et sur laquelle vous pouvez télécharger en PDF votre signalement.